





Nantes, le 19 juillet 2021

Programme opérationnel régional du Fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE)

### FEDER-FSE 2014-2020

Evaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement

### **POUR INFORMATION**

Conformément aux plans pluriannuels d'évaluation FEDER-FSE et FEADER, la Région des Pays de la Loire s'est engagée dans un plan d'évaluations d'impact visant à analyser la pertinence et la cohérence des modalités d'intervention des fonds européens sur le territoire ligérien, ainsi que les évolutions possibles ou souhaitables pour la programmation 2021-2027.

Chaque thématique d'intervention des fonds européens fait ainsi l'objet d'une analyse approfondie, menée par un cabinet indépendant sur une durée de 9 à 12 mois environ. Dans une optique de simplification et d'optimisation des moyens, un accord cadre a été passé. Le lot 1 regroupe les évaluations d'impact du FEDER et du FEADER. Les trois titulaires de l'accord-cadre sont remis en concurrence pour chacune des évaluations à mener sur le PO et/ou le PDRR.

# Le cadre de l'évaluation dite « environnementale »

L'évaluation dite « environnementale » a été menée par les cabinets d'étude TERITEO et CEREG durant l'année 2020 (mars à décembre 2020). L'évaluation transversale porte sur l'axe 5 du PO FEDER-FSE et le PDRR FEADER. Elle vise à évaluer l'impact des programmes FEDER et FEADER en faveur de la protection et la préservation de l'environnement.

Le cabinet d'étude s'est attaché à répondre aux 5 questions évaluatives définies par l'autorité de gestion régionale concernant :

- La cohérence de l'action du FEDER et du FEADER compte tenu des enjeux environnementaux ligériens ;
- L'efficacité des projets soutenus, l'effet de levier et la plus-value de l'intervention des fonds européens en région ;
- La complémentarité et l'efficience des interventions du FEDER et du FEADER avec celles de la Région ou d'autres acteurs du territoire ligérien ;
- L'efficacité des modalités de pilotage et de mise en œuvre des fonds européens ;
- Les pistes d'amélioration identifiables en termes de performance des programmes (PO et PDRR).

Consultation écrite du CRS du 21 juillet au 11 août 2021 – FEDER-FSE Région 2014-2020 – Evaluation environnementale

L'évaluation s'est déroulée en plusieurs phases successives, comprenant notamment une étude documentaire, une mise à jour de la situation environnementale ligérienne, des entretiens auprès des porteurs de projets, des focus thématiques comprenant des focus projets et une enquête en ligne. Chaque phase de l'évaluation s'est clôturée par un comité technique et un comité de pilotage, associant les élus régionaux et les services impliqués en faveur de la préservation de l'environnement.

## Les principales observations

Le rapport final de l'évaluation a été présenté par les cabinets d'étude lors d'un comité de pilotage, le 10 décembre 2020. Les évaluateurs ont souligné les points suivants :

- Un niveau de cohérence stratégique et géographique élevé des actions menées au titre du FEDER et du FEADER, particulièrement en faveur des territoires à risque important d'inondation (TRI), la préservation de la biodiversité, la réhabilitation des friches ainsi que le maintien d'une agriculture résiliente ;
- La complémentarité et l'efficience des interventions FEDER/FEADER avec des impacts concrets et durables mais qui restent localisés pour les TRI et la réhabilitation des friches ;
- Des impacts concrets et durables pour l'environnement des projets soutenus ;
- Des besoins en faveur de la réhabilitation des friches finalement supérieurs à l'enveloppe disponible du FEDER pour ces actions ;
- L'effet levier et la plus-value des fonds FEDER et FEADER majeure et incontournable pour le maintien des dynamiques à l'œuvre, en particulier dans les aires protégées et les continuités écologiques/ N2000;
- Un rôle d'impulsion du FEADER pour des améliorations notables des pratiques agricoles régionales (baisse des taux de nitrates dans les eaux de surface observée) ;
- Une gouvernance dynamique et un partenariat opérationnel, tout particulièrement sur le volet FEADER ;
- La satisfaction globale des bénéficiaires malgré les difficultés de mise en œuvre des règles de gestion et une lourdeur administrative qui freine le cofinancement des projets de faible montant ;
- Un travail de grande qualité des services FEDER et FEADER au stade de l'instruction et du paiement qui permet d'éviter de mettre en difficulté les porteurs de projets, notamment en cas de contrôle.

## Les pistes d'amélioration pour la prochaine programmation

Les évaluateurs ont proposé plusieurs pistes d'amélioration pour la prochaine programmation. Ces propositions ont été débattues avec les services de la Région impliquées dans cette évaluation et avec quelques porteurs de projets. Elles ont ensuite été présentées aux élus responsables de ces politiques publiques lors du dernier Comité de pilotage, en décembre 2020.

Les pistes d'amélioration concernent tout d'abord la gestion administrative du FEDER et du FEADER :

- Simplifier l'accès aux fonds FEDER et FEADER afin de couvrir des zones moins bien dotées en ingénierie de projets, notamment via la mobilisation d'options de coûts simplifiées ;
- Massifier le cofinancement du FEDER ou mobiliser des dispositifs de financement complémentaire afin de permettre une accélération de la dynamique de réhabilitation des friches ;
- Privilégier un financement de 100% des contrats Natura 2000 par le FEADER et de 100% de l'animation par le FEDER.

Les recommandations portent également sur les différentes actions conduites au niveau régional afin de préserver l'environnement :

- Accentuer les actions en faveur d'une gestion durable du trait de côte ;
- Massifier les projets de réhabilitation de friches en région et mobiliser l'implication de tous les acteurs de l'écosystème ;
- Déployer une politique partenariale et territorialisée de protection et de restauration des éléments constitutifs des continuités écologiques régionales.

Les évaluateurs ont insisté sur l'importance de coordonner les actions conduites sur le territoire et les différentes sources de financements :

- Développer l'ingénierie thématique en s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs locaux;
- Décloisonner les financements en faveur de la biodiversité et des espaces naturels afin de renforcer la dynamique régionale de projets en faveur de la biodiversité ;
- Inciter les collectivités à intégrer les enjeux environnementaux dans leurs projets d'aménagement et les agglomération et autres EPCI régionaux à adopter des plans d'actions globaux ;
- Déployer des programmes régionaux thématisés visant à mobiliser les acteurs des territoires autour d'actions de préservation concrètes

La synthèse de cette évaluation est disponible sur le <u>volet Europe du site internet de la Région des Pays de la Loire.</u>